



PREFET DE SEINE-ET-MARNE

PREFECTURE

Direction de la Coordination
Des Services de l'Etat

Pôle du Pilotage des Procédures
d'Utilité Publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La société GOODMAN (France) domiciliée, 62 rue de la Chaussée d'Antin à Paris (75009), a présenté une demande pour être autorisée à exploiter un entrepôt logistique de stockage de matières combustibles, Bâtiment C, situé ZAC de la Fontaine du Berger à Saint-Mard (77230).

Cette installation est soumise à autorisation par référence aux rubriques n° 1432-2a, 1510-1 et 1530-1, 1532-1, 2662-1 et 2663-1a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La demande d'autorisation comprenant notamment une évaluation environnementale, une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement peut être consultée à la mairie de Saint-Mard et à la Préfecture (Direction de la Coordination des Services de l'Etat – Pôle du Pilotage des Procédures d'Utilité Publique) conformément aux articles L.122-1 et L.122-7 du Code de l'Environnement.

Ce dossier présenté sera déposé en mairie de Saint-Mard pendant une durée de 32 jours, **du 10 octobre 2011 au 10 novembre 2011** inclus, pour que les habitants puissent en prendre connaissance sur place aux heures d'ouverture de la mairie et formuler leurs observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

Monsieur Claude TRUCHOT, nommé commissaire-enquêteur, sera présent en mairie de **Saint-Mard** aux jours et heures ci-après :

- **Lundi 10 octobre 2011 de 9h à 12h**
- **Mardi 18 octobre 2011 de 14h à 17h**
- **Vendredi 28 octobre 2011 de 9h à 12h**
- **Samedi 5 novembre 2011 de 9h à 12h**
- **Jeudi 10 novembre 2011 de 14h à 17h**

Toute personne intéressée, pourra, à compter du quarantième jour après la clôture de l'enquête prendre connaissance en Préfecture, en Sous-Préfecture de Meaux, en Mairies de Saint-Mard, Dammartin-en-Goële, Longperrier, Villeneuve-sous-Dammartin, Thieux et Juilly, aux heures normales d'ouverture des bureaux, des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur, en demander communication par écrit ou les consulter sur le site Internet de la Préfecture.

Cette demande d'autorisation fera l'objet, au terme de l'enquête publique, d'un arrêté du Préfet de Seine-et-Marne.

Melun, le 14 septembre 2011

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture,

Serge GOUTEYRON